

Les Ports de Loire-Atlantique

Port de Pornic

**Comité d'agrément pour l'accueil de bateaux de patrimoine
dans le Vieux Port de Pornic**

Compte-rendu du comité du 6 novembre 2017

Présents					
Entité	Personne			Entité	Personne
SAS LPLA	Alain THOMAS			Ville de Pornic	Virginie RINGEARD
SAS LPLA	Emmanuel JAHAN			Ville de Pornic	Jean MONTAVILLE
SAS LPLA	Max PALLADIN				
Coques en Bois	Jean-Claude LEBERRE				

Rappel du contexte

Le conseil portuaire du 2 février 2015 a entériné la décision d'accorder une réduction tarifaire de 50% pour les bateaux de patrimoine stationnant dans le Vieux Port de Pornic et de créer un comité ad hoc chargé d'instruire les demandes de stationnement de bateaux dans le Vieux Port. Les règles de fonctionnement de ce comité sont établies dans le document ci-joint.

Au regard des caractéristiques très diverses des bateaux pouvant obtenir la classification BIP et afin de garantir une certaine unité patrimoniale et visuelle du Vieux Port, il a été décidé de donner une priorité d'accès aux emplacements du Vieux Port :

- Dans un premier temps, aux bateaux dit de travail
- Dans un second temps aux yachts classiques

Des exceptions pourront être accordées notamment en fonction du type de propriétaire (Association locale ou entreprise par exemple).

Nombre de places disponibles

Pour l'année 2018, les places disponibles sont les suivantes :

- Emplacement sur catway de 7,5m suite au départ du bateau Le Minahouet,
- 5 emplacements Quai Leray suite au déplacement sur Gourmalon des bateaux de plaisance ne correspondant pas aux critères d'agrément et n'ayant donc plus l'autorisation de stationner dans le Vieux Port
- Emplacement actuel du Brigantin puisque le bateau est à vendre

M. LE BERRE précise que le bateau Rêve d'enfant est également à vendre

Analyse des demandes et décisions du Comité d'Agrément

Le Gardanou

Pêche Plaisance, crevettier, demande effectuée en 2013

=> accord du comité sur cette demande / positionnement probable sur le catway en lieu et place du bateau Le Minahouet

Fleur des Ondes

Ancien langoustinier, en cours de rachat par des entrepreneurs Pornicais ayant pour projet d'implanter un bar à huîtres sur le bateau.

Après un long débat sur cette demande particulière, le Comité propose d'accepter cette demande avec les réserves suivantes :

- De présenter un projet plus détaillé sur l'occupation de l'espace public communal, notamment de la passerelle d'accès,
- De disposer des autorisations ad hoc, nécessaires à l'exercice de ce type d'activité (réglementation ERP, Commissions de sécurité, etc.)
- De disposer des équipements nécessaires au respect des règlements de Police et d'exploitation, type cuves de rétention des eaux grise et eaux noires, assurances, etc.
- De préciser la manière de respecter le critère d'éligibilité du comité d'agrément bateaux de patrimoine relatif à la participation aux événements nautiques. Dans le cas contraire, cette demande pourrait être acceptée sans condition tarifaire préférentielle

Un courrier va être envoyé aux porteurs de projets afin de leur préciser ces demandes.

Yachts classiques

Plusieurs Yachts Classiques ont fait des demandes d'emplacement dans le Vieux Port. Jusqu'à présent, le nombre limité de places disponibles n'a pas permis d'accueillir ce type de bateaux puisque la priorité était accordée aux anciens bateaux dit de travail. Le nombre d'emplacements disponibles dans le port en 2018 permet aujourd'hui d'ouvrir la possibilité à ce type de bateaux de stationner dans le port.

=> Accord du comité pour accueil des Yachts Classiques. La gestionnaire du port attribuera les places en fonction des dates d'inscription sur liste d'attente.

Mise en conformité des bateaux présents dans le port

Afin d'assurer la qualité patrimoniale du port, une demande spécifique de réalisation et/ou de justification de travaux d'entretien a d'ores et déjà été faite pour deux navires, en 2016 : Le Minahouet et Far Away :

- Le Minahouet est à vendre et va quitter le port

- Far Away ne bénéficie plus de l'avantage tarifaire accordée puisque le bateau n'est pas suffisamment entretenu au regard des critères définis. Malgré tout, ce bateau navigue beaucoup et participe aux événements organisés par les associations locales.

L'ensemble des membres du Comité font état de sérieux problèmes concernant Le Belotte et Re :

- ce bateau ne participe pas aux manifestations nautiques comme le précise le règlement
- Ce bateau présente de sérieux problèmes d'entretien et nuit aujourd'hui à l'image que l'ensemble des membres souhaitent donner du Vieux Port de Pornic

Le gestionnaire du port rappelle également que ce bateau a été habité de manière permanente une partie de l'année 2017 sans disposer des équipements de récupération des eaux grises et noires, ce qui pose également un problème de respect du règlement de Police et d'exploitation.

Les membres du Comité s'accordent pour envoyer aux propriétaires de ce navire une mise en demeure de respecter ces critères sous peine se voir retiré l'agrément.

L'ensemble des autres bateaux présents dans le port respectent les critères d'agrément et peuvent donc continuer à stationner dans le Vieux Port pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.